



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille cinq, le 08 juillet à 15h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Condat-en-Combrailles, sous la présidence de Monsieur Alain ESCURE.

**Nombre de
Membres du
collège SCOT**

en exercice : 108
présents : ..104
votants : ..104

**OBJET : Modalités
de concertation du
SCOT**

Date de convocations : 13 juin 2005.

PRESENTS : Voir annexe.

Le Président rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale qui définira l'aménagement du territoire des Combrailles pour les 15 ans à venir, concerne l'ensemble des élus, des acteurs socioprofessionnels et des habitants du périmètre d'étude. Il souligne qu'afin de favoriser l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux, de permettre aux acteurs du territoire de s'exprimer, et d'informer le public, il est nécessaire d'engager une concertation tout au long de l'élaboration du document.

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme précise que « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration du SCOT. »

Conformément à ces dispositions, le Président propose de conduire, tout au long de la démarche, et jusqu'à l'arrêt par le Comité Syndical du projet de SCOT, les modalités de concertation suivantes:

- l'organisation de réunions territoriales à destination des élus,
- la réunion des commissions stratégiques et du Conseil de développement du Pays,
- l'organisation d'un débat public avec la population, sous forme d'une ou plusieurs réunions publiques,
- la mise en place sur le site Internet du SMADC, d'un espace d'information sur la démarche et d'un forum,
- la publication d'articles sur le SCOT par le biais de la lettre d'information du Pays des Combrailles,
- la mise à disposition de registres dans chaque commune.

Où cet exposé, le Comité Syndical, et le représentant de la commune de St Eloy les Mines

DECIDENT : d'approuver les objectifs et modalités de la concertation proposés.

DECIDENT : que le bilan de cette concertation sera soumis à délibération du Comité Syndical.

AUTORISENT : le Président à mettre en œuvre ces modalités de concertation, et à procéder si besoin, à toute autre mesure appropriée.

PRECISENT : que conformément à l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- aux Présidents des CCI de Riom et Clermont-Ferrand - Issoire,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président du PNR des Volcans d'Auvergne.

PRECISENT : que conformément aux dispositions de l'article R122-13 du Code de l'Urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois aux sièges du SMADC, des communautés de communes et des communes membres concernées, ainsi qu'à la mairie de Saint-Eloy-les-Mines. Mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré les dits, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-
préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :



Pour copie conforme
Le Président

Alain ESCURE



**ASSEMBLEE GENERALE du 8 juillet 2005
à CONDAT EN COMBRAILLE
Liste des Présents**

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Durmignat	Christelle CHOMET
La Crouzille	Nicole MAGNIER
Lapeyrouse	Jean MICHEL
Montaigut en Combraille	Claire LEMPEREUR
Moureuille	Colette TOURRET
Youx	Pierrette RAY
Bromont Lamothe	J. Jacques LABONNE
Chapdes Beaufort	Michel BINET
Montfermy	Pierre FAURE
Pulvières	Jacques BARBECOT
St Jacques d'Ambrur	Christian VERNADEL
St Ours les Roches	Chanteal GRANGE
St Pierre le Chasteil	Claude HERMENT
Combrailles	Daniel LONCHAMBON
Condat en Combraille	Claude SAUTAREL
La Celle	Elisabeth DEMENEIX
Fermoël	Daniel LABIAULE
Giat	Pierre GANNE
Landogne	Monique LABASSE
Montel de Gelat	Nicole DESMOULIN
Pontaumur	Nicole KACEDAN
Puy Saint-Gulmier	Claude MICHON
St Etienne des Champs	Gilles ROULET
Tralaigues	Maurice BOURNAUD
Villossanges	Marie-France CAPUTI
Voingt	Marie-Laure BROCHARD
Prondines	Alain MONNERON
St Germain-près-Herment	Odetta MONNERON
Sauvagnat près Herment	Frank MILORD
Verneugheol	Germain DETIANGE
Les Ancizes Comps	Pascal ESTIER
Charbonnières les Varennes	Michèle BARBER
Charbonnières les Vieilles	Jacques JARLIER
Châteauneuf les Bains	Gérard ROUGIER
Loubeyrat	Jean-Marie MOUCHARD
Manzat	Alain ESCURE
St Angel	Nicole GAUMET
St Georges de Mons	Cyrille PALMIER
Vitrac	Jean-Pierre LANNAREIX
Lisseuil	Josaine MARGOT
Menat	André LEVEQUE
St Gal sur Sioule	Henri TEILHOL
St Remy de Blot	Paul PHILIPPE
Servant	Jean-Marie COMPTE
Château sur Cher	Jean MANDIGON
La Cellette	Jean-Claude CAZEAU
Pionsat	Richard FARGHEN
Roche d'Agoux	Yves MERCIER
St Hilaire près Pionsat	Viviane RAVET

St Maigner	Michel BARRETTE
St Maurice près Pionsat	Serge DASSAUD
Verghéas	Gérard MAUCHET
Biollet	Alain CARLIER
Charensat	Eric CLOAREC
Gouttières	Jean-Pierre CHARVILLAT
Ste Christine	Jean-Paul BOILEAU
Beauregard Vendon	Didier LAUBIE
Combronde	Raoul LANORE
Davayat	Michel PILET
Jozerand	Daniel CHANEBOUX
Montcel	Lionel PEYNET
St Hilaire la Croix	Jean-Claude HABRIAL
St Myon	Pierre MICHEL
Yssac la Tourette	Yves ROUGANNE
Lastic	Joël VERSTICHEL
Messeix	Yannick ERAGNE
St Julien Puy Lavèze	Daniel BELLAIGUE
St Sulpice	Robert PAILLER
Président du Conseil Général	Représentié par Pierrette RAY
Conseiller Général de Manzat	Alain ESCURE
Conseiller Général St Gervais	Michel GIRARD
Conseiller Général de Pionsat	Michel BARRETTE
Conseiller Général Montaigut	Pierrette RAY
Conseiller Général Bourg Lastic	Gilles BATTUT
Conseiller Général Herment	Jean-Claude FOURNIER
Conseiller Général Pontaumur	Maurice BATTUT
Conseiller Général Combronde	Bernard FAVODON

Communes non représentées ou absence des délégués :

Ars les Favets	St Hilaire les Monges (excusé)
Buxières sous Montaigut	Herment (excusée)
Virlet	Tortebesse
Cisternes la Forêt	Queuille
La Goutelle	Blot l'église (excusé)
Pontgibaud (excusée)	Marçillat (excusé)
Miremont	Neuf Eglise
St Avit	Pouzol
Bussières près Pionsat	St Pardoux (excusé)
Le Quartier	St-Quintin sur Sioule
Espinasse	Teilhet (excusé)
St-Gervais d'Auvergne (excusé)	Champs
St-Julien la Geneste	Gimeaux
St Priest des Champs	Prompsat
Sauret Besserve	Teilhède
Briffons (excusé)	Bourg Lastic
	Savennes
Conseillers Généraux absents	
Guy BRUNET, Canton de Menat (excusé - POUVOIR)	
Daniel COURTADON, Canton de Pontgibaud (excusé)	

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 18 JUIL. 2005
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82